

La liberté de grandir, de s'épanouir, de devenir responsable et autonome ne peut exister qu'à l'intérieur d'un cadre et de repères favorisant la vie en société et permettant à l'enfant de construire son identité dans le respect des autres et des règles.

Ces valeurs sont celles du projet éducatif de l'établissement et le règlement qui suit s'appuie donc sur celles-ci. Si certaines rubriques concernent plus spécialement les enfants, d'autres sont plus spécifiques aux adultes et d'autres sont pour tous.

RENCONTRES :

Les enseignants sont toujours prêts à vous recevoir de préférence après le temps scolaire.
Merci de prendre rendez-vous.

HORAIRES :

La rentrée des classes se fait jusqu'à **8h30 et 13h30 précises**.
Pour le bon déroulement de la classe, les retards ne sont pas tolérés.
Les sorties sont à **11h40 et 16h30**.



SERVICE PÉRISCOLAIRE :

Il est assuré par le personnel O.G.E.C.

Le matin de 7h30 à 8h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi : **2€ par matin** (gratuit pour ceux qui ont un frère une sœur au collège). Il est formellement interdit aux enfants de rester sur la cour pendant cette période : ils doivent se présenter **obligatoirement** en ludothèque.

Le soir de 17h00 à 18h30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi (goûter fourni par l'école) : **4€ par soir**

- Une étude / aide aux devoirs est proposée aux enfants. Si le travail n'est pas terminé ou n'est pas fait correctement, l'école n'est pas responsable. Le suivi des devoirs reste sous la responsabilité des parents.

RESTAURATION :

La demi-pension est un service rendu par l'école. Des règles de vie sont à prendre en compte :

- Respect des adultes, des autres enfants et de la nourriture.
- En cas de comportement extrême et de non-respect, l'enfant peut être exclu temporairement de la cantine.
- Un enfant ½ pensionnaire non accompagné d'un adulte ne peut être autorisé à quitter l'établissement pour aller manger à l'extérieur.

TOUT repas doit être crédité par ANTICIPATION.

Le paiement de ces services se fait par la carte de l'élève débitée selon le service utilisé :

- 2,00 € le matin
- 5,25 € le midi
- 4,00 € le soir

Cette carte doit toujours avoir un solde positif. Vous devez créditer la carte soit par chèque à l'accueil, soit en espèces au secrétariat ou par CB sur le site École Directe.

INSCRIPTION : Une inscription ou une désinscription ponctuelle au périscolaire est toujours possible via la plateforme ecoledirecte jusqu'à la veille au soir 21h.



SANTÉ :

En cas de maladie, les élèves ne sont pas admis à l'école.

Nous vous rappelons que l'établissement ne donne **AUCUN** médicament. Les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments sauf cas très spécifiques (asthme, diabète...). Dans ce cas, les remettre à l'enseignant avec une ordonnance précise. Un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors signé par le médecin scolaire.

Il est expressément demandé à toutes les familles de vérifier régulièrement la chevelure de leur enfant pour éviter la propagation des poux et faire le traitement nécessaire en cas de besoin.

ABSENCES :

Toute absence d'un élève doit être signalée aussitôt à l'école (par téléphone à l'accueil : 04-75-72-70-50)

À leur retour, les élèves montreront leur carnet ou fourniront un mot d'absence précisant les dates et le motif de cette absence ainsi qu'un certificat médical de guérison en cas de maladie contagieuse.

Les devoirs pourront être pris par les frères et sœurs, sous la responsabilité des parents.

Trop d'absences injustifiées entraîneront un signalement à l'Inspection Académique.

Maladies nécessitant éviction scolaire :

- Coqueluche = 30 jours
- Méningite = jusqu'à guérison clinique
- Rougeole, oreillons = jusqu'à guérison clinique
- Scarlatine = jusqu'à présentation d'un certificat de traitement
- Herpès, gale, impétigo, hépatite = jusqu'à guérison clinique
- Varicelle, grippe = jusqu'à guérison clinique

SÉCURITÉ : SUR LE PARKING, les enfants sont sous la responsabilité des familles.

Le parking situé à droite du portail de l'entrée principale est strictement réservé au personnel.

Il vous est interdit d'y stationner.

- Les véhicules des familles doivent impérativement emprunter la boucle entourant le grand parking central.

Aucun demi-tour ne doit être effectué en dehors de cette «boucle»

- Le parking ainsi que le garage à 2 roues sont des commodités mises à disposition des familles. L'établissement ne peut être tenu pour responsable des éventuels vols ou dégradations.



VÊTEMENTS ET MATÉRIELS :

Tout doit être noté au nom de l'enfant (vêtements et objets personnels). Les objets de valeur sont interdits de même que les appareils numériques. Le maquillage ou le vernis à ongles ne sont pas autorisés en primaire. Les chewing-gums sont proscrits, même en récréation. Une tenue vestimentaire correcte et pratique adaptée aux activités scolaires et à l'âge de l'élève est exigée pour tous (pas de fines bretelles, shorts courts ou pantalons troués). Les téléphones portables ne doivent pas rester allumés. L'école ne sera pas responsable en cas de perte, de vol ou de casse.

COMPORTEMENT :

Favoriser le chemin qui mène à l'autonomie, c'est aussi envisager les conséquences d'attitudes répréhensibles. Chacun doit avoir le souci du respect d'autrui, en s'imposant un langage correct et poli, en s'interdisant toute parole blessante, geste irrespectueux ou déplacé. En cas de différend entre deux élèves, les parents peuvent venir exposer le problème à la directrice, l'enseignant ou au personnel éducatif mais **en aucun cas intervenir directement auprès de l'enfant.**

S'il devait y avoir des conflits entre adultes, ceux-ci se règlent hors de la présence des enfants.

SANCTIONS :

Nous gérons les sanctions au cas par cas.

En cas de non-respect du règlement et face à une situation répétitive n'ayant pas été résolue,

- un avertissement peut être donné à l'enfant,
- les parents seront convoqués par la directrice,
- une exclusion de 3 jours ou plus peut être envisagée.

INTERDITS :



- Merci de ne pas fumer dans l'enceinte de l'école ! (Loi Evin) Y compris les cigarettes électroniques !
- Nous vous rappelons que « nul ne peut, dans un lieu ouvert au public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage ».
- La présence des parents devant le portail en bois (et non dans les couloirs) n'est autorisée que **10 MN AVANT LES SORTIES** afin de ne pas gêner le fonctionnement des classes.
- L'accès des parents et des élèves se fait exclusivement par l'extérieur.
- **LES FAMILLES NE PASSENT PAS PAR LE COULOIR DU COLLÈGE.**



Si chacun y met du sien, la vie sera agréable pour tous...

« Pris connaissance et approuvé par les parents ».

Signature des parents :